

Communiqué de presse

Avril 2023

Premier comité consultatif de la Réserve Naturelle Régionale des Tourbières du Bief du Nanchez (Jura)

Le site des Tourbières du Bief du Nanchez a été classé en Réserve Naturelle Régionale (RNR) le 17 décembre 2021 par la Région Bourgogne-Franche-Comté, conformément à la procédure prévue par le Code de l'environnement. Le dossier de demande de classement du site en RNR avait été déposé début 2021, auprès du Conseil régional, par le Parc naturel régional (PNR) du Haut-Jura et par la commune de Nanchez.

D'une surface de près de 49 ha, la réserve naturelle est située sur les communes de Nanchez et de Grande-Rivière Château (communauté de communes La Grandvallière), dans le département du Jura. Elle accueille une biodiversité riche et variée. Le PNR du Haut-Jura a été désigné gestionnaire de la RNR en janvier 2022. Il est chargé d'assurer la conservation de son patrimoine naturel ainsi que sa surveillance, afin de répondre aux trois objectifs d'une réserve naturelle : protéger, gérer, sensibiliser.

Au-delà d'être un espace protégé et géré, la RNR des Tourbières du Bief du Nanchez constitue un espace de concertation. En effet, le Code de l'environnement prévoit qu'au sein de chaque RNR soit institué un comité consultatif, dont la composition et les missions sont fixées par la Présidente du Conseil régional.

Le premier comité consultatif de la RNR des Tourbières du Bief du Nanchez, présidé par Frédéric Poncet, conseiller régional délégué à l'Orientation et au Pôle Emploi, aura lieu :

Jeudi 13 avril 2023 de 9h30 à 12h

Mairie annexe de Prénovel – Salle de la Renardière

6, La Renardière, Prénovel – 39150 Nanchez

À l'ordre du jour :

- Installation du comité consultatif et élection du vice-président ou de la vice-présidente ;
- Historique des opérations menées sur le site ;
- Présentation des actions prévues en 2023 ;
- Présentation du projet d'introduction de la saxifrage œil-de-bouc (fleur protégée).

Le comité consultatif est composé des représentants des administrations et des établissements publics de l'État, des collectivités territoriales et de leurs groupements, des propriétaires et des usagers, ainsi que des associations environnementales et des personnalités scientifiques. Il est notamment chargé de suivre l'état d'avancement des opérations menées par le PNR du Haut-Jura.

La Région Bourgogne-Franche-Comté mène une politique volontariste en matière de protection de la biodiversité. Elle compte notamment 19 Réserves Naturelles Régionales (RNR) couvrant près de 5 000 ha. Si le classement et la définition d'une réglementation adaptée sont de la responsabilité des Régions, leur gestion est confiée à des acteurs locaux.
En 2023, la Région mobilise près d'un million d'euros de son budget pour les RNR.



RNR des Tourbières du Bief du Nanchez
(Crédit : Corvus Monitoring, Projet LIFE Tourbières du Jura)



Drosera à feuilles rondes
(Crédit : F. Durllet)

CONTACTS PRESSE :

Région Bourgogne-Franche-Comté :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 80 44 34 66

Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 81 61 61 08

Parc naturel régional du Haut-Jura :

Sophie Leret - s.leret@parc-haut-jura.fr - tél 03 84 34 12 55